

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2025 - (N° 324)

AMENDEMENT

N ° II-CF2075

présenté par

M. Castor, Mme Bourouaha, M. Bénard, Mme Faucillon, M. Chassaigne, Mme Lebon,
Mme K/Bidi, M. Maillot, M. Maurel, M. Nadeau, M. Peu, M. Monnet, Mme Reid Arbelot,
M. Rimane, M. Sansu, M. Lecoq et M. Tjibaou

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Santé »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.